

Indemnités des élus

Délibération

Les indemnités de fonction des Présidents et des Vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale sans fiscalité propre et des syndicats mixtes fermés sont déterminées par référence aux articles L. 5711-1, L.5211-12, R.5212-1 et R.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il appartient au comité syndical de fixer les indemnités de fonction dans la limite des taux maxima prévus par la réglementation,

Considérant l'importance des responsabilités exercées par le président et les vice-présidents,

Il est nécessaire de fixer les indemnités du président et des vice-présidents pour les fonctions qu'ils exercent au service de la collectivité à compter de leur élection.

Le Syndicat du bassin de l'Oudon relève de la strate de population allant de 50 000 à 99 999 habitants, les indemnités maximales sont fixées par Décret comme suit :

Le montant de l'indemnité maximale de président est fixé à 29,53 % de l'indice brut terminal 1027,

Le montant de l'indemnité maximale de vice-président est fixé à 11,81 % de l'indice brut terminal 1027.

Le montant mensuel correspondant à l'indice brut terminal 1027 est de 4 110,52 € à ce jour.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder le montant de l'enveloppe indemnitaire globale calculée comme suit :

Indemnité maximale du président + (indemnité maximale du vice-président multipliée par le nombre de vice-présidents autorisé).

Soit, à ce jour, une enveloppe maximale mensuelle de 1 213,84 € + (485,45 € x 11) = 6 553,79 €.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer l'indemnité de fonction mensuelle du président et des vice-présidents, comme suit :

- Président : 24.30 % de l'IB 1027
- Vice-président : 11.81 % de l'IB 1027

Dit que les indemnités prendront effet à compter de la date de la réunion de l'élection du président et des vice-présidents,

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des indemnités de fonction :

Titre	Taux	Indemnité brute mensuelle par élu	Enveloppe globale brute mensuelle
Président	24.30 %	998.86 €	998.86 €
Vice-président	11.81 %	485.45 €	3 883.60 €
Total			4 882.46 €

Dit que les indemnités prennent effet à compter du 27 mai 2026 et pour la durée du mandat,
Dit que les indemnités subissent automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
Dit que ces indemnités sont versées mensuellement,
Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget,
Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : UNANIMITE

Abstentions : 0

Pour : 47

Contre : 0

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le **12 JUIN 2026**
Affichée le **12 JUIN 2026**
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Président,
JOEL RONCIN



L'an deux mil vingt six, le vingt sept mai, les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis au Centre Administratif Intercommunal de Craon, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

STRUCTURE	Nom - Prénom	Fonction	présent	votant	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE (20 titulaires + 20 suppléants)	BASQUIN Philippe	Titulaire			
	BONSERGENT Sylvain	Titulaire	1	1	
	BOULLAIS-CHALLIER Sandrine	Titulaire	1	1	
	BOULTOUREAU Magali	Titulaire	1	1	
	BOURDAIS Marie-Paule	Titulaire	1	1	
	CHAUVEAU Carine	Titulaire	1	1	
	COLAS Aurélien	Titulaire	1	1	
	DUSSEAU Loïc	Titulaire	1	1	
	GATINEAU Régis	Titulaire	1	1	
	GAULTIER Nathalie	Titulaire	1	1	
	LAIGO-GUYOT Amélie	Titulaire	1	1	
	LARDEUX Dominique	Titulaire	1	1	
	LARDEUX Sophie	Titulaire	1	1	
	LORENZI Mariette	Titulaire	1	1	
	MINGUET Sarah	Titulaire	1	1	
	PATRY Aurélien	Titulaire	1	1	
	PERROIS Christian	Titulaire	1	1	
	RONCIN Joël	Titulaire	1	1	
	ROUSSEZ Olivier	Titulaire	1	1	
	SUREAU Anita	Titulaire			1
	BIANG NZIE Patrick	Suppléant	1	1	
	BELIER Denis	Suppléant	1	1	
	PORCHER Jean-Luc	Suppléant	1		
	DAVID Nathalie	Suppléant	1		
	DELBARRE Nicolas	Suppléant			
	LUET Jean-Paul	Suppléant			
	DE PIMODAN Louis	Suppléant			
	HEULIN Pierre-Marie	Suppléant			
	BESNIER Loïc	Suppléant	1		
	CHAUVEAU René	Suppléant	1		
	PROUST Roland	Suppléant			
	LE ROY Marc	Suppléant			
	THIERRY Jérémy	Suppléant			
	SIMON Laetitia	Suppléant			
	CAILLERE Florent	Suppléant	1		
	RETIF Pascal	Suppléant			
	LE BORGNE Jean-Claude	Suppléant			
	GUERIN Sébastien	Suppléant			
	BALLE Matthieu	Suppléant	1		
	MOREAU Laurence	Suppléant			

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (20 titulaires et 20 suppléants)	BASSARD Franck	Titulaire	1	1	
	BEASSE Quentin	Titulaire			
	CHESNEL Jonathan	Titulaire	1	1	
	COUPEE Justine	Titulaire	1	1	
	CROSNIER Florent	Titulaire	1	1	
	GAROT Rémi	Titulaire	1	1	
	GILLES Pierrick	Titulaire	1	1	
	HENNEQUIN Laurent	Titulaire	1	1	
	HOUELINE Gaël	Titulaire	1	1	
	HOUDMOND Laëtitia	Titulaire	1	1	
	HOUTIN Jérôme	Titulaire	1	1	
	JOLLY Claude	Titulaire			1
	LANVIERGE Quentin	Titulaire	1	1	
	LOGEAS Jean-Marie	Titulaire	1	1	
	RAVARY Nicolas	Titulaire			1
	RENOUL Donatien	Titulaire	1	1	
	ROBIN Gilles	Titulaire	1	1	
	ROCHER Frédéric	Titulaire	1	1	
	SABIN Jérôme	Titulaire	1	1	
	THOMAIN Laurent	Titulaire	1	1	
	FRABOUL Yannick	Suppléant	1	1	
	TARDIF Frédéric	Suppléant			
	DAUDIN Maxime	Suppléant	1	1	
	GUESDON Eloïs	Suppléant			
	RAGARU Edit	Suppléant			
	MANCEAU Yannick	Suppléant			
	BASLE Jérôme	Suppléant			
	BEAUMONT David	Suppléant			
	ROSSIGNOL Didier	Suppléant	1	1	
	JONCHERAY Adrien	Suppléant			
	REBILLARD Paul-Emile	Suppléant			1
	BAHIER Alain	Suppléant			
	MILET Christophe	Suppléant			
	TUSSEAU Dominique	Suppléant			
	LENORMAND Antoine	Suppléant	1		
	PELLUAU BIANCHI Alexandre	Suppléant			
	MAHE Claude	Suppléant			
	POCHE Franck	Suppléant	1		
	ROGER Steve	Suppléant			1
	BARREAU Anthony	Suppléant	1		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU (6 titulaires + 6 suppléants)	BUREAU Arnaud	Titulaire			
	CHAUVEY Séverine	Titulaire	1	1	
	DUMONT Eric	Titulaire			
	GUEUDET Arnaud	Titulaire	1	1	
	REBILLARD Vincent	Titulaire			
	THUIA Bruno	Titulaire			
	TARDIF Benoît	Suppléant			
	CRUBLEAU Pascal	Suppléant			
	VIGNAIS Vincent	Suppléant			
	VAILLANT Véronique	Suppléant			
	PRUDHOMME Patrick	Suppléant			1
	BOIVIN Jean-Benoît	Suppléant			

LAVAL AGGLOMERATION (2 titulaires + 2 suppléants)	FOURNIER Jean-Baptiste	Titulaire	1	1	
	PAILLARD Vincent	Titulaire	1	1	
	HEMON Céline	Suppléant			
	BEDOUET Léo	Suppléant			
VITRÉ COMMUNAUTE (1 titulaire + 1 suppléant)	BIZEUL Claude	Titulaire			
	DE LA VERGNE Aude	Suppléant			
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE (1 titulaire + 1 suppléant)	BOURNICHE Jean-Pierre	Titulaire	1	1	
	EDWARDES Alexandre	Suppléant			
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT DERVAL (1 titulaire + 1 suppléant)	POTIER Hubert	Titulaire	1	1	
	JARRET Guillaume	Suppléant			
PEUTON (1 titulaire + 1 suppléant)	SABIN Catherine	Titulaire			
	BONNIER Julien	Suppléant	1	1	

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical.

Monsieur Jean-Baptiste FOURNIER, a été nommé secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'il a acceptés.

Nombre de délégués	en exercice	présents	votants	Excusés
Délégués titulaires	52	41	41	3
Délégués suppléants	52	15	6	3
nombre total de délégués	104	56	47	6

Le compte-rendu sommaire de la séance du 27 mai 2026 a été affiché au centre administratif de Craon le 03/06/2026, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.